



## Les activités interdites en auto-entreprise (micro-entreprise)

**Quelles sont les activités interdites en tant qu'auto-entrepreneur ou en micro-entreprise ?  
Quelles sont les statuts juridiques alternatifs pour ces activités ?**

*Pour rappel, le régime de l'auto-entrepreneur a fusionné avec le régime de la [micro-entreprise](#) le 1er janvier 2016. Le nouveau régime s'appelle « micro-entreprise ».*

Le statut d'auto-entrepreneur permet d'exercer une activité dans **quasiment tous les domaines** : commerce, artisanat, professions libérales, [import-export](#)...

Certaines activités sont toutefois exclues du système de l'auto-micro-entreprise, telles que celle d'agriculteur, agent immobilier, artiste, notaire, médecin ou encore loueur de biens.

### **Les activités exclues du régime de l'auto-entreprise ou micro-entreprise.**

Voici la **LISTE DES ACTIVITES EXCLUES**, et les statuts alternatifs :

#### **1. Les activités agricoles rattachées au régime social de la MSA :**

- *Alternative* : statut agricole de « cotisant solidaire » par exemple,
- Voir notre article sur les [statuts agricoles](#),
- *A noter* : Les activités d'entretien de parc et jardin (tonte, taille, élagage, broyage...) sont considérées comme commerciales (BIC), mais avec une inscription obligatoire à la MSA. L'auto-entreprise est donc impossible. Voir notre article [Créer une entreprise d'entretien d'espaces verts ou de paysagisme](#).

#### **2. Les activités relevant de la TVA immobilière** : un auto-entrepreneur ne peut pas devenir

agent immobilier, car ce dernier est obligatoirement soumis à TVA,

- *Alternatives* : **[entreprise individuelle au réel](#)**, société (**[EURL](#)**, **[SARL](#)**, **[SAS/SASU](#)**),
- il est toutefois possible d'être administrateur de biens (gestion d'immeubles) ou encore **[agent commercial immobilier indépendant](#)** en auto-entreprise.

3. **Les activités libérales relevant d'autres caisses que la Cipav ou la Sécurité Sociale des Indépendants (ex RSI)** : notaires, officiers ministériels, huissiers de justice, commissaires priseurs, avocats, médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sages-femmes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes, vétérinaires, agents d'assurances, experts-comptables, commissaires aux comptes...

- *Alternatives* : entreprise individuelle au réel, sociétés.

4. **Les activités de location** : location d'immeubles non meublés ou professionnels.

- *Alternatives* : entreprise individuelle au réel, sociétés.
- A noter à l'inverse que l'activité de **[location de meublé \(gîte ou chambre d'hôtes\)](#)** est autorisée en auto-entreprise, de même que la location de matériel ou biens de consommation durable (depuis le 1er janvier 2018)

5. **Les activités artistiques** :

- *Alternatives* : entreprise individuelle inscrite à l'URSSAF avec enregistrement à la **Maison des Artistes** ou à l'**Agessa** ; société ; statut intermittent du spectacle,
- *A noter* : L'exercice de l'activité d'entrepreneur de spectacle vivant est soumis à la délivrance d'une licence spéciale.
- **Voir nos articles** :
  - **[Comment s'enregistrer ou déclarer son activité d'artiste ?](#)**
  - **[S'installer photographe indépendant](#)**
  - **[Vendre ses oeuvres d'art \(et celles des autres artistes\)](#)**
  - **[Peut-on cumuler statut intermittent et auto-entreprise ?](#)**
  - **[Artiste-auteur et auto-entrepreneur : peut-on cumuler les deux statuts ?](#)**

## Les activités difficiles à exercer en tant qu'auto-entrepreneur.

**Les activités suivantes ne sont pas conseillées en auto-entreprise (micro-entreprise) :**

- Les activités comportant des **risques professionnels importants**, car il sera difficile d'obtenir l'accord d'une **assurance** pour couvrir les risques,
- Les activités nécessitant des **investissements importants**, car la **TVA** n'est pas récupérable sur les achats,
- Les activités nécessitant d'embaucher (voir notre article : **[est-il possible d'embaucher en auto-entreprise ?](#)**),
- Les activités de commerce pur, notamment l'**import-export**, car la TVA n'est pas récupérable.

## Un outil de facturation Excel pour votre auto-entreprise (gratuit).

WikiCréa a élaboré un outil de facturation (facturier et devis) gratuit et facile à utiliser par les auto-entrepreneurs : **[cliquez ici pour y accéder.](#)**

## Créez votre auto-entreprise directement en ligne.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création de micro-entreprise en ligne. **Pourquoi Legalstart ?** Tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. [Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.](#)

Voir aussi nos articles :

- [Les avantages et les inconvénients de la micro-entreprise \(ex auto-entreprise\)](#)
- [Créer une micro-entreprise ou une auto-entreprise : les démarches](#)
- [Peut-on créer plusieurs auto-entreprises ?](#)